



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE

**DIRECTION NATIONALE DES GRANDES ENDEMIES ET DE LA
LUTTE CONTRE LA MALADIE**



PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION POUR LA FORMATION DES CADRES DU MINISTERE DE LA SANTE EN PALUDOLOGIE



Financement: Fonds mondial

I. CONTEXTE

En Guinée le paludisme représente l'une des principales causes de mortalité et de morbidité. Il constitue ainsi une des priorités majeures inscrite dans le PSN 2018-2023. Ce plan décrit plusieurs interventions dont le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la lutte contre le paludisme aussi bien au niveau central qu'au niveau opérationnel. En 2017, le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) avec l'appui du Fond Mondial/CRS et de PMI/Stop palu+ a organisé en deux sessions un cours national de formation en paludologie ciblant des points focaux et des cadres des districts sanitaires. L'organisation de ce cours a été confié à des institutions nationales de recherche et de formation sous la supervision d'un comité de pilotage présidé par le PNL.

Malgré la première édition de ce cours qui a touché plus de 40 cadres, le PNL a constaté lors des revues et supervisions des insuffisances dans la gestion globale de la lutte contre le paludisme au niveau opérationnel. Ceci serait lié au recrutement des nouveaux agents ainsi que la mobilité du personnel et l'irrégularité du cours.

C'est ainsi que le PNL conformément au PSN 2018-2023 a inscrit dans la subvention NFM3, un cours national de paludologie. Ce cours prévu en 2022 fera l'objet d'une contractualisation avec une institution de formation/recherche. Ces termes de références décrivent son organisation globale ainsi que le profil de cette institution.

II. OBJECTIF

Assurer avant le 31 mars 2022 la formation de 20 cadres du ministère de la Santé conformément au cahier de charges du comité de pilotage.

III. TACHES ESSENTIELLES DE L'INSTITUTION

L'institution retenue à la suite de l'appel d'offre travaillera à temps plein avec le comité de pilotage du cours et tout autre acteur impliqué dans la mise en œuvre du cours.

Il s'agira essentiellement de la planification du cours qui consistera à :

- ✓ Tenir une séance de travail avec le comité de pilotage à travers laquelle le Directeur du cours sera orienté sur les ressources disponibles ainsi que les procédures de gestion de ces ressources
- ✓ Partager et valider les termes de référence ainsi que le budget du cours avec le comité de pilotage
- ✓ Identifier les formateurs potentiels et soumettre leur liste avec leurs CV au comité de pilotage
- ✓ Partager le chronogramme détaillé du cours avec le comité de pilotage
- ✓ Engager du personnel de soutien (directeur du cours, secrétaire, comptable)
- ✓ Partager les différents modules retenus pour le cours avec le comité de pilotage conformément à l'ordre de passage des facilitateurs.
- ✓ Faire visiter les locaux proposés pour le cours au comité de pilotage
- ✓ Informer les cadres des districts concernés en collaboration avec le comité de pilotage
- ✓ Réaliser la formation et partager les rapports techniques et financiers ainsi que toutes les pièces comptables liées à la formation.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Tous les documents techniques afférant à la formation sont élaborés par l'institution retenue et validés par le comité de pilotage.
- ✓ Un chronogramme détaillé de la formation prenant en compte la disponibilité des cadres du district ainsi que les facilitateurs est élaboré par l'institution et validé par le comité de pilotage
- ✓ La formation est mise en œuvre et les rapports techniques et financiers sont élaborés et partagés avec le comité de pilotage, la coordination et les partenaires.

V. DOMAINES DE LA FORMATION

- ✓ Planification
- ✓ Entomologie du paludisme
- ✓ Diagnostic et traitement du paludisme
- ✓ Epidémiologie du paludisme
- ✓ Economie de la santé
- ✓ Mobilisation des ressources
- ✓ Communication
- ✓ Suivi Evaluation
- ✓ Recherche opérationnelle
- ✓ Séances pratiques en Diagnostique Biologique du paludisme et en entomologie

VI. CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSTITUTION

Les locaux retenus par l'institution pour la formation, les documents techniques afférant au cours ainsi que le chronogramme et la méthodologie d'enseignement seront validés par le comité de pilotage qui est aussi chargé de la supervision.

L'institution retenue tiendra régulièrement des séances de travail avec le PNLP et le comité de pilotage.

VII. LIVRABLES

Rapports technique et financier détaillés et validés par le comité de pilotage

VIII. DUREE DE LA FORMATION

La durée de la présente formation est de 30 jours calendaires et doit se réaliser d'ici la fin du mois de mars 2022.

IX. QUALIFICATIONS REQUISES

L'institution doit disposer de personnels qualifiés et un local approprié pour la formation. Le personnel doit être composé de :

- ✓ Personnels administratifs et financiers : Assistant, comptable
- ✓ Personnels techniques : Directeur du cours, Expert pour les principaux domaines du cours (Entomologie, Epidémiologie, Laboratoire, Prise en charge, Economie de la santé, Mobilisation des ressources, la communication ...)

Chaque expert doit faire preuve d'expériences avérées dans son domaine d'intervention avec des compétences en andragogie.

X. COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature devront être composés de :

- Une lettre de soumission de l'offre dûment signée par le représentant légal de l'institution
- Une offre technique comprenant:
 - Les CV du personnel (formateurs) qui vont participer à la réalisation de la formation. Les CV devront contenir au moins trois personnes de références vérifiables
 - Description claire de la méthodologie et des objectifs de la formation
 - Une copie des certificats ou attestations justifiant la bonne réalisation d'une prestation similaire (dans les dix dernières années), avec références vérifiables avant notification du marché
- Une offre financière bien détaillée (Frais de restauration, hébergement, transport, location salle, les kits de formateurs et participants, reprographie de manuels de formateur et des participants, honoraires des formateurs)
- Les offres techniques et financières devront être présentées séparément dans des enveloppes différentes et porter la mention "Offre technique" d'une part et "Offre financière" de l'autre.
- Le cabinet retenu sera chargé d'identifier et de proposer un lieu adéquat pour cette formation. Ce lieu sera validé par CRS.

XI. SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être soumis sous plis fermés à la réception du Bureau de CRS situé à :

Immeuble CRS, Rue de la Brioché Doré, Kaporé cite (Kipé), Commune Ratoma, Conakry –

Tel : 625 25 03 24 / 656 44 26 60 / 664 20 20 26

En trois exemplaires (un original et deux copies) au plus tard le **lundi 31 janvier 2022 à 13 heures 00 GMT.**

Le dossier de candidature portera la référence suivante sur l'enveloppe ; "Recrutement d'une institution de formation des cadres du Ministère de la Santé, GN 967"

XII. CRITERES D'EVALUATION

EVALUATION TECHNIQUE		Nombre maximum de point
A. Complétude du dossier de soumission		15
1	Lettre de soumission signée par le représentant de l'institution <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avec signature (10 points) ✓ Aucune signature (0 point) 	10
2	Offres technique et financière jointes Si l'offre technique ou l'offre financière n'est pas soumise, le soumissionnaire sera éliminé.	5
B. Qualité des Ressources Humaines		45
1	Personnel bien qualifié (Formation en médecine ou santé publique, ou autres domaines pertinents en lien avec la formation (copie légalisée du diplôme ou certificat) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Copie légalisée du diplôme ou certificat (10 points) ✓ Copie non légalisée du diplôme ou certificat (4 points) ✓ Aucune copie du diplôme ou certificat (0 point) 	10
2	Expérience en matière de formation (Andragogie) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de 3 ans d'expérience (10 points) ✓ 1 an à 3 ans d'expérience (5 points) ✓ Aucune expérience (0 point) 	10
3	Personnel suffisant (Administratif, financier et technique) pour dispenser les différents modules et pour gérer les affaires administratives et financières <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins 6 personnes (10 points) ✓ 3 à 4 personnes (5 points) ✓ Moins de 3 personnes (0 point) 	10
4	Connaissance des logiciels Word, Power Point, Excel ... <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de ces logiciels : 5 points • Connaissance moyenne de ces logiciels : 2 points • Aucune connaissance de ces logiciels : 0 point 	5
5	Au moins trois (3) références vérifiables sont énumérées (nom et prénoms, adresse courriel, numéro de téléphone) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins 3 références fournis (10 points) ✓ 1 – 2 références (5 points) ✓ Aucune références (0 point) 	10
C. Description Claire du chronogramme de mise en œuvre, de la Méthodologie et des Objectifs de la formation		40
1	Description des méthodes d'enseignement adaptées (andragogie) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodes d'enseignement claire et adaptées (andragogie) (20 points) 	20

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodes d'enseignement moyen adaptées (andragogie) (10 points) ✓ Méthodes d'enseignement pas assez adaptées (andragogie) (2 points) 	
2	<p>Objectifs de la formation clairement énumérés</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectifs de la formation clairement énumérés (10 points) ✓ Objectifs de la formation moyennement énumérés (5 points) ✓ Objectifs de la formation pas clairement énumérés (2 points) 	10
3	<p>Objectifs d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectifs d'apprentissage clairement énumérés (5 points) ✓ Objectifs d'apprentissage moyennement énumérés (5 points) ✓ Objectifs d'apprentissage pas clairement énumérés (2 points) 	5
4	<p>Chronogramme de mise en œuvre de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un chronogramme clairement établi s'étendant au plus sur 30 jours calendaires et prenant en compte le calendrier de dispensation des différents modules et séances pratiques, l'élaboration et la soumission des différents rapports technique et financier (5 points) ✓ Chronogramme pas clairement établi et ou excédant 30 jours (0 point) 	5
	TOTAL POINTS	100

- ✓ **NB** : Le minimum de points requis pour qu'un soumissionnaire passe l'évaluation technique est de **60 points**. Seuls les soumissionnaires totalisant au moins 60 points passeront pour l'étape de l'évaluation financière.

Evaluation financière :

L'offre financière bien détaillée doit prendre en compte :

- ❖ Frais de restauration des participants ;
- ❖ Hébergement des participants ;
- ❖ Transport, location de la salle de formation ;
- ❖ Kits de formateurs ;
- ❖ Kits des participants ;
- ❖ Honoraire des formateurs.

L'offre devra préciser les modalités de paiement.

L'évaluation des offres financières est notée sur une échelle de 100 points. Cette étape ne concerne que les offres ayant totalité un minimum de 60 points à l'issue de l'évaluation technique. L'évaluation des offres financières éligibles passe par la vérification préalable des opérations arithmétiques, en utilisant le cas

échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires comme précisé au point 12.2 b. La note 100 est attribuée à l'offre financière la moins-distante. La notation des autres offres financières est obtenue au prorata selon la formule ci-après (X et Y représentant respectivement l'offre financière la moins distante et l'offre financière dont la notation est à calculer :

$$\text{Note} = (X/Y) * 100$$

Pour le classement final des offres, l'offre technique et financière sont chacune affectée respectivement d'un coefficient de 0.6 et 0.4. La note finale obtenue est égale à la note de l'évaluation technique X 0.6 + la note de l'évaluation financière X 0.4

L'élaboration d'un classement des offres par ordre de rapport qualité prix décroissant.

Conakry, le 17 janvier 2022

